

UNE UTILISATION DURABLE DE LA TERRE

LA GESTION INTEGREE DES SOLS

Il s'écoule rarement un mois sans qu'une nouvelle inondation ou un glissement de terrain ne vienne anéantir les fragiles moyens de subsistance des plus pauvres. L'augmentation prévisible des phénomènes météorologiques extrêmes dus aux changements climatiques rend plus que jamais capitale une gestion qui protège les services essentiels fournis par les écosystèmes, notamment les zones humides et les bassins versants forestiers.

En septembre 2004, le PNUE a annoncé le lancement d'un projet de plusieurs millions de dollars pour réduire la probabilité et l'impact des inondations sur le cours inférieur du fleuve Limpopo. Même à une époque où les catastrophes naturelles et les pertes de vies humaines ne sont que trop fréquentes, les images des inondations qui ont frappé le Mozambique en 2000 restent fortes. Le projet PNUE/FEM de planification pour une

utilisation durable des sols et pour la gestion intégrée des ressources en terre et en eau en vue d'une préparation aux catastrophes et d'une réduction de la vulnérabilité dans le bassin du Limpopo est mis en œuvre conjointement par le PNUE et ONU-Habitat et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD, s'échelonne sur deux ans. Son objectif est d'améliorer la gestion des sols le long du fleuve et de donner aux gouvernements

LES RESSOURCES DE LA TERRE NE SONT PAS INFINIES, ELLES SONT FRAGILES ET EPHEMERES. LA DEGRADATION DES SOLS MENACE LA SANTE HUMAINE, LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA DIVERSITE BIOLOGIQUE PARTOUT DANS LE MONDE



des pays riverains du bassin du Limpopo ainsi qu'aux autorités locales et aux communautés les moyens de mieux réagir aux inondations et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide. Un des principaux éléments du projet sera la coopération entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe qui se partagent le bassin inférieur du fleuve mais aussi l'amélioration des prévisions, en collaboration avec les pays en amont du bassin qui disposent de barrages comme le Botswana. Parmi les activités prévues, on notera des plans nationaux et régionaux de gestion des sols pour mieux protéger les moyens de défense naturelle contre les inondations que sont les zones humides qui peuvent absorber les eaux de crue. Des études devraient aussi permettre de repérer les lacunes existant dans les dispositifs d'alerte aux inondations. Des zones sûres pouvant servir de refuge aux populations urbaines et rurales en cas d'alerte seront également identifiées.

UNE AGRICULTURE VIABLE

En août 2004 s'est tenue la première réunion plénière de l'Evaluation internationale des sciences et des technologies agricoles aux fins du développement (IAASTD) au siège du PNUE à Nairobi (Kenya). Elle rassemblait 185 participants représentant 45 gouvernements, des associations de producteurs et de consommateurs, des instituts de recherche agricole, des ONG et le secteur privé, ainsi que la FAO, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO et la Banque mondiale, qui parrainaient la réunion. Les participants à cette réunion ont décidé de procéder à une évaluation mondiale et cinq évaluations continentales des connaissances, des sciences et des technologies agricoles et se sont entendus sur leur portée et leurs objectifs, les dispositions institutionnelles et la structure de gouvernance, un calendrier et un budget de base.

Chaque évaluation comportera trois volets : un rappel historique, des perspectives d'avenir, et un exposé des questions institutionnelles et politiques. La partie historique dressera un bilan des connaissances. Celle sur les perspectives d'avenir envisagera les problèmes que connaîtra le monde dans les 50 prochaines années et étudiera la demande de produits et de services agricoles et son impact sur la nutrition, les modes de vie ruraux, la santé humaine et la sécurité alimentaire, l'environnement et les ressources naturelles. On pourra ensuite tirer de ce travail un cadre pour analyser les politiques et

les arrangements institutionnels par rapport aux objectifs plus ambitieux de l'évaluation qui sont la réduction de la faim et de la pauvreté, l'amélioration de la vie rurale et de la santé humaine et l'appui à un développement équitable et durable aux plans économique, social et environnemental grâce aux connaissances, aux sciences et aux technologies agricoles.

En septembre 2004, le PNUE a aussi organisé la troisième Conférence internationale sur la biodiversité et l'agriculture organique, en collaboration avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Suivie par 120 participants venus de 30 pays, cette conférence avait pour but la création d'une plate-forme pour la mise en réseau internationale, la coopération et l'échange d'informations sur les relations entre la diversité biologique et l'agriculture organique en prenant particulièrement en compte les pays en développement.

DIVERSITE BIOLOGIQUE ET PAYSAGES

L'agriculture est à la base de la sécurité alimentaire humaine et du développement durable. Elle est aussi le principal responsable des modifications des habitats et dans le pire des cas, de la dégradation de l'environnement. Partout dans le monde, les forêts sont rapidement défrichées au profit de cultures commerciales telles que l'huile de palme ou de soja, ou de cultures de subsistance sur brûlis. Des dispositifs d'irrigation inefficaces appauvrissent les ressources en eau et accroissent la salinité des sols et les engrais riches en azote contribuent à l'apparition de « zones mortes » sur les côtes.

En Europe, où des siècles d'agriculture ont façonné les paysages, un rapport du PNUE prévient l'Union européenne qu'elle ne parviendra pas à enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique comme prévu d'ici 2010 si rien n'est fait pour empêcher le déclin de ses zones agricoles écologiquement les plus riches. Ce rapport intitulé *Terres agricoles à forte valeur écologique : caractéristiques, tendances et défis politiques* a été publié avec le concours de l'Agence européenne pour l'environnement en avril 2004. Les terres agricoles à forte valeur écologique que sont les habitats naturels comme les prairies

Une Libanaise achète des produits biologiques au marché du samedi dans le quartier d'Achrafiyeh, le 14 août 2004.
 Quelques promoteurs de produits biologiques, certifiés par des experts néerlandais, tiennent leur propre marché, tous les samedis, sur un parking de l'Est de Beyrouth. En septembre 2004, le PNUE a organisé la troisième Conférence internationale sur la biodiversité et l'agriculture organique, en coopération avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). © Anwar Amro/AFP/Getty Images

Protéger les ressources de la planète

semi-naturelles, les steppes, les pâturages et les prairies de montagne occupent 15 à 25 % des paysages européens. Menacées par deux tendances opposées – des cultures toujours plus intensives dans certains endroits et l'abandon des terres agricoles ailleurs – leur préservation est largement tributaire de mesures en faveur du développement rural. En 2003, les ministres de l'environnement des pays européens se sont engagés à recenser toutes les terres agricoles à forte valeur écologique dans leur pays avant 2006. Ils ont aussi promis qu'avant 2008 une part substantielle de ces terres bénéficierait de mesures de développement rural pour soutenir leur viabilité économique et écologique. Malheureusement, le rapport précité souligne que les moyens actuellement affectés aux zones les moins favorisées sont sans commune mesure avec leur valeur écologique.

L'Union européenne s'est engagée à enrayer ses pertes en diversité biologique d'ici 2010. A Kiev (Ukraine) en mai 2003, les ministres de l'environnement des pays européens se sont fixés le même objectif dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe » lors de la cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». La structure chargée de la diversité biologique dans la région desservie par la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU est la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (PEBLDS) dont le PNUE assure le secrétariat conjointement avec le Conseil de l'Europe. En janvier 2004 à Madrid (Espagne), lors de la troisième Conférence sur la biodiversité en Europe, le Conseil du PEBLDS a révisé son plan d'action en vue des objectifs de la Résolution de Kiev sur la diversité biologique. La Conférence a préparé la contribution paneuropéenne à la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité sur les thèmes

suivants : diversité biologique des montagnes, zones protégées et réseaux écologiques, diversité biologique des zones marines et côtières, transferts de technologies, et suivi du Sommet mondial pour le développement durable et du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique.

LA PROTECTION DES TERRES ARIDES

Plus d'un milliard de paysans pauvres sont tributaires des terres arides dont ils tirent leurs moyens d'existence. C'est le cas, par exemple, pour 40 % de la population en Afrique sub-saharienne. Ces paysans comptent parmi les plus pauvres du monde. La dégradation des écosystèmes des terres arides aggrave la pauvreté dans de nombreux endroits. C'est ainsi que la désertification risque de déplacer 135 millions de personnes dans le monde. La stratégie du PNUE pour la gestion environnementale des terres arides implique de travailler avec les gouvernements et de multiples parties prenantes pour mettre en œuvre, tester et perfectionner une approche écosystémique.

L'approche écosystémique est une stratégie de gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources biologiques qui encourage la préservation et l'utilisation durable de manière équitable. Les êtres humains faisant partie intégrante des écosystèmes, l'information sociale et économique est prise en compte au même titre que l'information environnementale. La stratégie du PNUE souligne qu'il faut aider les habitants des terres arides afin qu'ils augmentent la résistance des écosystèmes et des structures sociales en apprenant à les gérer en s'y adaptant.

Le PNUE teste actuellement cette approche écosystémique en élaborant une initiative en faveur des terres arides qui vise à restaurer les terres



Dégradation du couvert forestier et de la qualité des sols au Mali. En Afrique sub-saharienne, près de 40 % de la population vit dans des zones arides. La dégradation des écosystèmes des terres arides aggrave la pauvreté dans de nombreux endroits.
© Gemma Shepherd/UNEP

dégradées, arrêter l'avancée du désert et promouvoir une gestion durable des terres dans le cadre des politiques, stratégies et plans de développement nationaux et intergouvernementaux.

Un des objectifs clés de cette initiative est de mettre au point, à l'échelle régionale et nationale, des outils et des technologies scientifiquement étudiés pour surveiller la dégradation des sols et déterminer la valeur des biens et services fournis par les écosystèmes, afin que les Etats des régions arides puissent prendre en compte la désertification et d'autres préoccupations environnementales dans l'élaboration de leurs politiques de développement. Un projet a été lancé pour dynamiser cette initiative : Approche écosystémique pour la régénération des terres arides en Afrique de l'Ouest et amélioration des conditions de vie en zone rurale grâce à des interventions de gestion des terres basées sur l'agroforesterie. Principalement financé par le Gouvernement norvégien, ce projet est mis en œuvre en partenariat avec le Centre mondial d'agroforesterie, l'Université de Floride et les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Les forêts-pares du Sahel, qui sont des associations arbres-cultures-bétail dont l'usage durable est vital pour l'avenir de plus de 40 millions de personnes, sont au cœur de ce projet.

LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Le PNUE travaille aussi à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La Convention oriente toujours ses politiques sur les terres arides et ses projets prioritaires en fonction des évaluations mondiales de l'environnement et des pratiques prometteuses de lutte contre la désertification réalisées par le PNUE. Le PNUE et la FAO se sont lancés dans un programme visant à mettre en place un réseau mondial du couvert végétal et ils envisagent de réaliser une évaluation de la dégradation des sols dans les terres arides qui offrira un outil pour la réalisation des programmes nationaux et sous-régionaux en application de la Convention sur la lutte contre la désertification.

Le PNUE poursuit l'élaboration de projets sur la dégradation des sols qui seront financés par le FEM. Par exemple, avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), il a achevé avec succès la première phase biennale du programme sur les zones marginales désertiques, entré dans sa seconde phase en 2004. Le PNUE aide aussi les pays africains à développer des programmes d'actions régionaux, sous-régionaux et nationaux et à élaborer des lois et mettre en place des institutions environnementales pour lutter contre

la désertification. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, une harmonisation des législations est en cours pour la gestion des bassins fluviaux du Sénégal, du Niger et de la Volta; en Afrique de l'Est, le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique et le Rwanda reçoivent une assistance pour l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification, en concordance avec des stratégies de réduction de la pauvreté.

LE CADRE URBAIN

Dans les 25 prochaines années, ce sont les villes qui verront la quasi-totalité de l'augmentation de la population, principalement dans les pays les moins développés. D'ici à 2030, plus de 60 % des populations vivront en zone urbaine. L'urbanisation rapide est la cause de changements profonds dans la société ainsi que dans l'environnement, localement comme mondialement. Par exemple, ce sont les villes qui produisent le plus de gaz à effet de serre, qui sont responsables des changements climatiques dans le monde, problèmes auxquels le PNUE consacre des programmes sur l'énergie et des modes de transport durables. Le PNUE travaille de plus en plus avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en particulier sur un programme commun « Cités durables » qui apporte une assistance à 50 villes pour les aider à planifier et gérer leur environnement et échanger des expériences avec les gouvernements et les activités locales de par le monde. En 2004, le PNUE a aussi aidé ONU-Habitat à élaborer ses Directives pour les études d'impact sur l'environnement et a co-organisé la session sur l'environnement du deuxième Forum urbain mondial à Barcelone (Espagne) en septembre.

Le travail du PNUE sur les questions urbaines est fortement soutenu par le Gouvernement néerlandais. Un des principaux projets est le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, en faveur d'une meilleure qualité de l'air dans les pays en développement. En mai 2004, une très importante conférence a été organisée au siège du PNUE à Nairobi pour identifier les derniers obstacles à l'élimination complète et définitive de l'essence au plomb en Afrique d'ici à 2006. Le PNUE assure aussi la promotion de technologies écologiquement rationnelles pour une gestion durable des villes grâce à son Centre international d'écotechnologie (CIET) installé au Japon, qui a fêté son 10ème anniversaire en 2004. Au cours de l'année, le CIET a publié un guide d'introduction à l'intention des décideurs intitulé « *Planification de la gestion des déchets – une approche écologiquement rationnelle pour une gestion durable des déchets urbains* ». L'un de ses programmes d'action pour une gestion cohérente des déchets a été accepté par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).